



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Communication Procurement Directorate/Direction de
l'approvisionnement en communication
360 Albert St./ 360, rue Albert
12th Floor / 12ième étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet TC - CARNETS DE DOCUMENTSD'AVIATION	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8518-190098/A	Date 2019-11-28
Client Reference No. - N° de référence du client T8518-19-0098	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$CW-035-78135
File No. - N° de dossier cw035.T8518-190098	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-12-20	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buck(CW Div.), Daniel	Buyer Id - Id de l'acheteur cw035
Telephone No. - N° de téléphone (613) 998-8582 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 991-5870
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF TRANSPORT SUITE 100 2655 LANCASTER RD OTTAWA Ontario K1B4L5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

DOCUMENTS COMMUNS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS – IMPRESSION/IMAGERIE/ASSEMBLAGE

1. NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

La présente est une demande de renseignements et non une demande de soumissions.

Elle ne vise qu'à recueillir des commentaires de l'industrie sur les questions dont elle traite.

Aucun contrat ne sera attribué à la suite de cette demande de renseignements, et celle-ci n'entraînera la création d'aucune liste de fournisseurs; toutefois, la demande comprend une demande de commentaires de l'industrie, les exigences de production du document commun de délivrance de permis à l'annexe A, les exigences matérielles pour la finition des documents communs de délivrance de permis à l'annexe B et les spécifications du précédent carnet produit pour le volet aviation à l'annexe C.

Les commentaires que recevra le Canada par écrit ne seront pas communiqués ou mentionnés explicitement dans la demande de soumissions finale, et les commentaires fournis dans le cadre de cette demande de renseignements ne devraient pas contenir de restrictions à l'utilisation. Le Canada reconnaît que les renseignements qu'il aura recueillis seront utilisés de manière anonyme.

2. CONTEXTE DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Transports Canada recherche des informations sur la production et la finition de documents communs de délivrance de permis. Transports Canada cherche à rassembler et à simplifier les exigences de conception de plusieurs carnets de délivrance de permis tout en respectant les exigences de durée de vie et de sécurité.

3. TERMES CLÉS

Documents communs de délivrance de permis : Nom provisoire d'une nouvelle paire de carnets destinés à remplacer les documents actuellement utilisés pour délivrer des permis.

4. BUT ET OBJECTIFS DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

La demande de propositions vise à obtenir des recommandations de l'industrie sur les moyens de rassembler et de simplifier les exigences de conception et de finition de plusieurs carnets de délivrance de permis afin d'en arriver à une conception moins coûteuse ainsi qu'à déterminer les options matérielles pour la production des carnets.

4.1 Les objectifs de la demande de renseignements vont comme suit :

- a) trouver les options et les méthodes pour simplifier l'impression et la production du carnet décrit à l'annexe C, Spécifications du produit, tout en respectant les exigences de l'annexe A;
- b) déterminer les imprimantes et autres options matérielles offertes sur le marché pour la finition des blancs de carnet décrits à l'annexe B;
- c) obtenir des commentaires et des renseignements auprès des fournisseurs pour mieux comprendre les options offertes sur le marché; et
- d) inciter tous les fournisseurs à participer, y compris les petites et moyennes entreprises (PME);

5. QUESTIONS À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE

Le Canada souhaite obtenir des réponses aux questions suivantes :

A. Énoncé des travaux et appendices

1. Quelles sont les options de couvertures qui répondront aux exigences minimales énoncées à l'annexe A?
2. Quelles sont les options de papiers d'impression qui répondront aux exigences minimales énoncées à l'annexe A?
3. Quelles sont les options de reliures qui répondront aux exigences minimales énoncées à l'annexe A?
4. Quelles sont les options de bordures/rognage qui répondront aux exigences minimales énoncées à l'annexe A?
5. Quelles imprimantes pourraient imprimer les carnets en fonction des exigences de l'annexe A, tout en respectant les obligations de fonctionnement de l'annexe B?

B. Réduction des coûts et des répercussions sur l'environnement

6. Quelles sont les répercussions environnementales qui sont normalement prises en compte dans le cadre de la fourniture d'un besoin comme celui-ci?
7. À votre avis, existe-t-il des solutions plus écologiques pour les couvertures et le papier d'impression des questionnaires décrits à l'annexe « A », Énoncé des travaux et appendices? Veuillez expliquer.
8. Quel est le pourcentage de matières recyclées dans cette couverture ou ce papier?
9. Existe-t-il des solutions plus écologiques pour les couvertures et le papier d'impression des enveloppes décrites à l'annexe « A », Énoncé des travaux et appendices?
10. Quelles sont les normes environnementales habituelles adoptées pour l'élimination des résidus de papier?

C. Critères d'évaluation

11. Les critères d'évaluation technique décrits à l'annexe D sont-ils clairs et faciles à comprendre?

6. NATURE ET FORMAT DES RÉPONSES DEMANDÉES

Les réponses de fournisseurs éventuels aux questions posées dans la présente demande de renseignements aideront Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et le ministère des Transports à élaborer un document qui répondant aux exigences opérationnelles de Transports Canada.

Les répondants doivent prendre connaissance de l'annexe « A », l'annexe « B », l'annexe « C » et l'annexe « D » soumettre leurs réponses écrites en fonction des questions posées dans la demande de renseignements.

Les répondants sont priés d'expliquer les hypothèses qu'ils avancent dans leur réponse.

En plus de répondre aux questions de la demande de renseignements, les répondants peuvent présenter leurs commentaires, leurs préoccupations et leurs suggestions et, le cas échéant, formuler d'autres recommandations concernant la façon dont les exigences ou objectifs décrits dans la présente demande de renseignements pourraient être respectés ou dépassés.

Les répondants peuvent également transmettre leurs commentaires concernant le contenu, le format ou l'organisation de l'annexe C, Énoncé des travaux.

Les répondants doivent noter que l'annexe C, Énoncé des travaux, et l'annexe D, Critères d'évaluation, ne sont pas des versions définitives.

7. FORMAT DES RÉPONSES

- (a) Page couverture : Si la réponse comporte plusieurs sections, les répondants sont priés d'indiquer sur la page couverture de chaque section le titre de la réponse, le numéro de la demande, le numéro du document et le nom officiel complet du répondant.
- (b) Page titre : La page titre doit suivre la page couverture de chacun des documents de la réponse. Sur cette page doivent figurer :
 - i) le titre de la réponse du répondant et le numéro de la section;
 - ii) le nom et l'adresse du répondant;
 - iii) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne-ressource du répondant;
 - iv) la date;
 - v) le numéro de la demande de renseignements.
- (c) Système de numérotation : Lors du référencement certaines parties de la RFI, Les répondants sont priés d'utiliser dans leur réponse un système de numérotation correspondant à celui de cette demande de renseignements. Dans la réponse, chaque renvoi aux documents descriptifs, aux manuels techniques et aux brochures doit être fait en conséquence.

8. COÛTS ASSOCIÉS AUX RÉPONSES

Le Canada ne remboursera pas les dépenses engagées pour répondre à la présente demande de renseignements.

9. TRAITEMENT DES RÉPONSES

- (a) Utilisation des réponses :** Les réponses ne seront pas soumises à une évaluation officielle. Toutefois, le Canada pourra les utiliser pour élaborer ou modifier les documents d'approvisionnement joints à la présente demande de renseignements. Le Canada examinera, d'ici la date de clôture de la demande de renseignements, toutes les réponses reçues. Il peut aussi, à sa discrétion, les examiner après la date de clôture de la demande de renseignements. Le Canada reconnaît que toute information recueillie peut être utilisée par le Canada pour développer l'exigence.
- (b) Équipe d'examen :** Une équipe d'examen composée de représentants de Transports Canada et de SPAC examinera les réponses.
- (c) Confidentialité :** Les répondants devraient indiquer les parties de leur réponse qu'ils jugent être leur propriété exclusive ou de nature confidentielle. Le Canada traitera les réponses conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*.
- (d) Activité de suivi :** Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec les répondants pour leur poser des questions supplémentaires ou obtenir des précisions relativement à un aspect ou l'autre d'une réponse. Par ailleurs, le Canada se réserve le droit d'inviter un ou l'ensemble des répondants à présenter leur réponse à la demande de renseignements ou de faire une démonstration du produit.

10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

La présente demande de renseignements n'est pas une demande de soumissions. Par conséquent, le Canada n'enverra pas de réponses écrites aux demandes de renseignements ni ne fera pas publiant des réponses. Toutefois, les répondants qui ont des questions peuvent les soumettre à la personne suivante :

Daniel Buck or représentant
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction de l'approvisionnement en communication

Courriel : TPSGC.padgamiace-appbmpace.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

11. PRÉSENTATION DES RÉPONSES

Les fournisseurs éventuels ne sont pas tenus de soumettre des renseignements dans le cadre de cette demande de renseignements pour se qualifier à l'égard des demandes de soumissions futures relatives à ce besoin. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

ANNEXE A

EXIGENCES DE PRODUCTION DU DOCUMENT COMMUN DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Exigences du carnet

- a. Le carnet doit pouvoir durer 10 ans.
- b. Les dimensions du format massicoté fini du carnet sont de 88 mm × 125 mm.
- c. Le carnet doit conserver la plastification de la page 1.
- d. Le carnet doit être réalisé avec du papier de première qualité ou tout autre matériau qui convient afin d'être conforme à l'annexe 1 de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*.
- e. Le papier doit accepter le jet d'encre et l'impression, en fonction du matériel décrit à l'annexe B.
- f. Le carnet doit contenir un numéro de série, imprimé en chiffres arabes et en code à barres 1D.
- g. Deux tailles de carnet sont requises : un carnet de 16 pages (4 feuilles) et un de 32 pages (8 feuilles).

Toutes les autres caractéristiques et exigences de conception à l'annexe C ne sont pas considérées comme obligatoires.

ANNEXE B

BESOINS MATÉRIELS POUR LA FINITION DES DOCUMENTS COMMUNS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Transports Canada utilise actuellement des imprimantes à jet d'encre *Diletta 600i* pour la finition des carnets de délivrance de permis dans les volets aviation et marine.

Les imprimantes doivent respecter les exigences suivantes :

- a. elle doit pouvoir prendre en charge les carnets décrits à l'annexe A;
- b. elle doit être capable d'imprimer en couleur aussi bien qu'en noir.

Les renseignements demandés sont les suivants :

- a. modèle;
- b. type d'impression (jet d'encre, laser, etc.);
- c. pays d'origine;
- d. caractéristiques techniques (vitesse, qualité d'impression, mécanisme d'alimentation, méthode d'interface, etc.).

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8518-190098/A
Client Ref. No. – N° de réf. du client
T8518-190098

Amd. No. – N° de la modif.
File No. – N° du dossier
cw035.T8518-190098

Buyer ID – ID de l'acheteur
cw035
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

ANNEXE C

SPÉCIFICATIONS DE L'ANCIEN CARNET PRODUIT POUR LE VOLET AVIATION

NOTE : Les spécifications ont été copiées textuellement de l'énoncé des travaux du précédent projet de production de carnet et peuvent contenir des références à des exigences qui ne sont pas visées par la présente demande de renseignements.

EXIGENCES DÉTAILLÉES

1. SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Le Carnet de documents d'aviation (CDA) doit être une copie exacte du CDA existant en tous points, à moins d'indication contraire à l'énoncé des travaux (EDT). Il doit être conforme aux normes prescrites par les **Documents de voyage lisibles à la machine (DVLM) de l'OACI (Doc 9303), volume 1**.

Le CDA doit être délivré à tous les titulaires de licence ou de permis d'équipages de conduite et contrôleurs aériens (CA) canadiens, en bleu (codes du nuancier Pantone du CDA existant : 659, 427, 652 et 497).

La conception graphique et le texte seront fournis par l'autorité contractante de TC. La couverture sera constituée d'une jaquette épaisse résistante à l'usure, plat recto et plat verso, reliant fermement et protégeant les pages du carnet. Les éléments de sécurité particuliers doivent être incorporés dans le texte imprimé à l'intérieur du plat recto et du plat verso de la couverture et des pages de texte (voir la [figure A-1](#)).

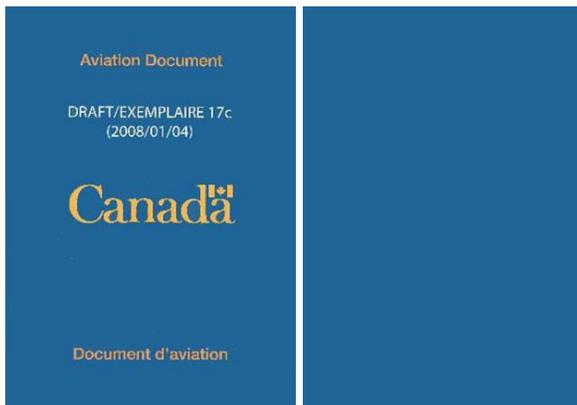


Figure A-1 – Couverture – plat recto et plat verso

Le CDA regroupe les documents de délivrance de licences pour équipages de conduite et CA canadiens et doit inclure la photographie du titulaire, sa signature, son (ses) permis(s) et sa (ses) licence(s), ainsi que les vignettes de certificats médicaux et les éléments de sécurité aux fins d'authentification.

Le carnet doit être de la couleur spécifiée qui le distinguera des autres documents fédéraux de proportions semblables qui sont actuellement en circulation.

Chaque carnet doit comporter des sections devant recevoir les différents types des vignettes. Ces sections des vignettes sont les suivantes :

- licence et permis (voir la [figure A-2](#));
- certificats médicaux (voir la [figure A-3](#)).

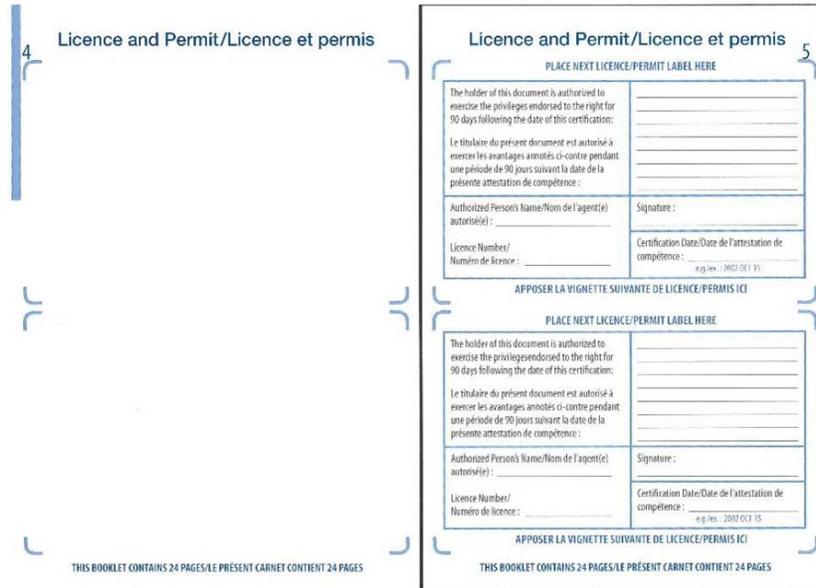


Figure A-2 – Licence et permis

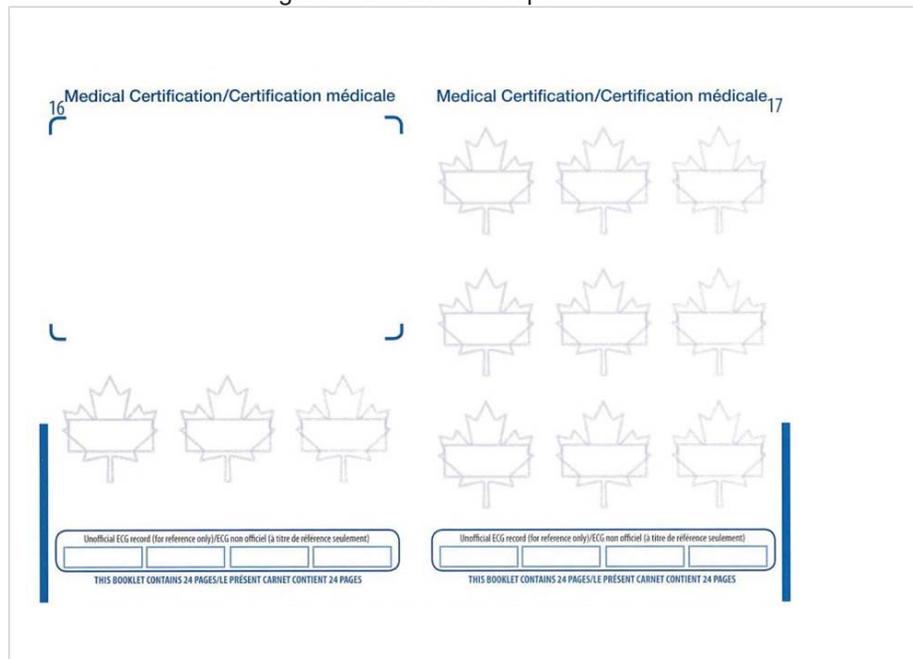


Figure A-3 – Certificats médicaux

1.1 Carnet de documents d'aviation

Carnet relié avec couture à cheval de vingt-quatre (24) pages, plus quatre (4) pages supplémentaires, au début et à la fin, comme pages de garde renforcées lorsque les pages intérieures sont pliées et groupées en un cahier, avec bande de toile plastifiée de 19 mm à la marge de reliure, avec couverture séparée (24 pages + pages de garde + plats de couverture).

Le CDA comprend aussi une toile plastifiée « cousue » avant la page 1 qui est contrecollée sur la page 2 après la personnalisation.

Pour obtenir les spécifications relatives au format du carnet, voir la copie annulée du CDA fournie en pièce jointe.

1.1.1 Format massicoté fini

- Il doit être conforme aux normes prescrites par les **Documents de voyage lisibles à la machine (DVLN) de l'OACI (Doc 9303), volume 1**.
- Les dimensions du format massicoté fini du carnet sont 88 mm × 125 mm.

1.1.2 Spécifications relatives à l'impression

Couverture du carnet (première de couverture)

Le mot-symbole officiel du gouvernement du Canada, « Canada », le symbole avec le libellé anglais « Aviation Document » au-dessus du symbole, et le libellé français « Document d'aviation » au-dessous du symbole doivent être employés. Le texte et les symboles doivent être centrés sur la première de couverture. Cette conception graphique doit être en relief (gauffrée) sur la couverture, comblée avec une feuille d'or.

Plat recto (deuxième de couverture)

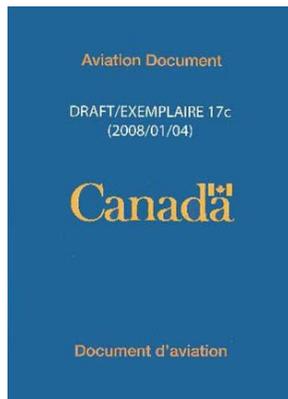
- Le texte doit être exactement le même que celui du CDA nul fourni.

Plat verso (troisième de couverture)

- Le texte doit être semblable à celui du CDA nul fourni.
- L'information sur chaque page doit être une copie exacte de l'information montrée dans le CDA nul fourni, sauf indication contraire.

L'entrepreneur doit fabriquer les CDA conformément à l'échantillon prélevé d'un tirage précédent, y compris les éléments suivants :

- Impression lithographique sur toutes les pages de texte, avec couleur de fond obtenue avec dix (10) encres de différentes couleurs, conformément aux spécifications, une couleur différente ayant été attribuée à la bordure de chacune des vignettes.
- Les pages de texte et le contreplat verso doivent être imprimés avec une encre gris foncé. L'impression en creux est employée sur la deuxième de couverture (page de garde), la troisième de couverture (page de garde) et sur la page 3.
- Une impression typographique du code à caractères alphanumériques et du code barres 1D est requise sur la page 3, à l'encre noire. Chaque blanc du carnet doit être numéroté à la suite selon les spécifications. Les directives relatives à la numérotation seront remises à l'entrepreneur par l'autorité contractante de TC, le cas échéant.
- Le numéro du carnet doit être imprimé à la page 24. La numérotation est en série et le code à barres 1D est apposé sur chaque carnet de façon séquentielle, ce qui permet un contrôle des stocks. Les directives relatives à la numérotation seront remises à l'entrepreneur par l'autorité contractante de TC, le cas échéant.
- Des numéros de série dupliqués ou manquants ne seront pas acceptables.
- Le gaufrage sur le plat recto doit être le mot-symbole « CANADA »®.



- Entre autres mesures de sécurité requises lors de l'impression des CDA, mentionnons :
 - gaufrage avec lignes de largeur variable;
 - microlettrage noir au blanc de taille variable;
 - motifs de lignes impossibles à copier;
 - texte ondulé de taille variable;
 - caractéristique multiplexe à trois couches;
 - modèles guillochis à lignes minces sur la page de garde, la page de données et la page de garde à la fin;
 - impression en creux d'une seule couleur avec une image latente et modèle guillochis avec ligne blanche;
 - arc-en-ciel (impression prismatique);
 - encres réactives (réagissant aux solvants) sur toutes les pages;
 - encres UV sur toutes les pages;
 - caractéristique multiplexe à trois couches avec numéros de page gravés;
 - numérotation par perforation laser;
 - numéro et code barres uniques à la page 24;
 - impression d'un label de sécurité unique à Transports Canada sur certaines pages.

1.1.3 Matériau – y compris les éléments de sécurité

Couverture	<ul style="list-style-type: none">- Tanotex 0,25 (ou un équivalent acceptable) bleue <p><i>Un matériau de la couverture équivalent doit être à base de tissu résistant à la manipulation qui pourra être utilisé pendant une période d'au moins cinq (5) ans.</i></p>
Pages de texte	<ul style="list-style-type: none">- Papier de sécurité spécial filigrané- Épaisseur minimale de 90 g/m², réceptif à l'impression par jet d'encre- Résistant au dégorgement- Papier d'édition de luxe sans fluorescence avec des fibres fluorescentes invisibles
Gaufrage	<ul style="list-style-type: none">- Papier chimiquement réactif (réagissant aux solvants)- Feuille d'or synthétique

- Page plastifiée
- Texte brouillé visible de taille variable sur page plastifiée
 - Image UV fluorescente invisible imprimée
 - Adhésif thermocollant enduit sur un côté afin de protéger la page de données (3) après la personnalisation

1.1.4 Perforations au laser

- Perforations coniques au laser de la page 3 à 24;
- Des numéros perforés correspondant au numéro de contrôle de l'inventaire, y compris une (1) lettre et six (6) chiffres;
- Les perforations mesurent 4 mm (\pm 2 mm) à la verticale à partir du dessus des pages et 20 mm (\pm 2 mm) à l'horizontale à partir du bord extérieur des pages;
- La grosseur de la police de caractères est de 7 mm à 8 mm.

ANNEXE D

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ANCIEN CARNET PRODUIT POUR LE VOLET AVIATION

NOTE : La grille d'évaluation a été copiée textuellement de l'énoncé des travaux du précédent projet de production de carnet et peut contenir des références à des exigences qui ne sont pas visées par la présente demande de renseignements.

PARTIE 1 – ÉVALUATION TECHNIQUE – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Le soumissionnaire DOIT satisfaire à l'ensemble des exigences obligatoires de la demande de propositions. Les propositions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires seront rejetées.

Pour répondre aux exigences décrites dans la présente, l'expérience du soumissionnaire doit avoir été acquise lorsqu'il effectuait du travail contractuel auprès de clients externes. Pendant l'évaluation, aucune expérience de l'entreprise acquise auprès de clients internes ne sera acceptée ou examinée. Dans le cas d'une coentreprise, l'expérience mise en commun des parties formant la coentreprise sera prise en considération dans l'évaluation de l'expérience du soumissionnaire.

L'évaluation ne tiendra pas compte de l'expérience citée si elle n'est accompagnée d'aucune donnée justificative précisant où et comment ladite expérience a été acquise.

Dans le cas d'une coentreprise, l'expérience mise en commun des parties formant la coentreprise sera prise en considération dans l'évaluation de l'expérience du soumissionnaire.

Définitions aux fins de l'évaluation :

« **Client(s) externe(s)** » désigne les clients à l'extérieur de l'entité juridique (ou de la coentreprise) du soumissionnaire et ne comprend pas la société mère, les filiales et les autres sociétés affiliées.

« **Client(s) interne(s)** » désigne les clients qui font partie de l'entité juridique (ou de la coentreprise) du soumissionnaire englobant la société mère, les filiales et autres sociétés affiliées.

« **Multiple** » s'entend de deux (2) éléments ou plus.

« **Carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport avec fonctions de sécurité imprimées** » désigne un carnet de plusieurs pages piqué à cheval avec fil métallique comportant une couverture séparée. Les exigences d'impression doivent inclure des fonctions de sécurité imprimées telles que des filigranes imprimés simulés et/ou de la micro impression et/ou de l'holographie et/ou de l'impression en creux et/ou des encres de couleur changeante, etc.

O.1 EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE À PRODUIRE DES CARNETS À PAGES MULTIPLES SÉCURISÉS DE STYLE LICENCE/PASSEPORT AVEC FONCTIONS DE SÉCURITÉ IMPRIMÉES COMME CELUI DÉCRIT DANS L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Pour démontrer qu'il a acquis de l'expérience dans la production de carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport avec fonctions de sécurité imprimées comme ce qui est décrit dans l'énoncé des travaux, le soumissionnaire doit fournir une description détaillée de deux (2) contrats antérieurs qu'il a conclus avec un ou deux (2) clients externes et qui consistaient à imprimer et des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport avec fonctions de sécurité imprimées personnalisables après impression et à en faire la finition et la reliure.

O.1.1 La description détaillée des deux (2) contrats doit montrer <u>que chacun des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport</u> devait être imprimé de plusieurs couleurs d'encre.	Contrat 1 Oui (✓) ou non (X)	Contrat 2 Oui (✓) ou non (X)

O.1.2 La description détaillée des deux (2) contrats (ensemble) doit montrer que les carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport comportaient les fonctions de sécurité supplémentaires suivantes :	Contrat 1 Oui (✓) ou non (X)	Contrat 2 Oui (✓) ou non (X)
a) Impression d'un sceau de sécurité ou d'un autre élément de conception de sécurité		
b) Impression d'un numéro de document unique sur des pages de texte sélectionnées		
c) Fonctions de sécurité imprimées telles que des filigranes imprimés simulés et/ou de la micro impression et/ou de l'holographie et/ou de l'impression en creux et/ou des encres de couleur changeante, etc.		

O.1.3 Pour au moins un des deux (2) contrats décrits, la quantité de carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport fournis par le soumissionnaire atteignait au moins 50 000 carnets/documents reliés.	Contrat 1 Quantité	Contrat 2 Quantité

O.1.4 Pour au moins un des deux (2) contrats décrits, les carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport devaient contenir une page plastifiée reliée.	Contrat 1 Oui (✓) ou non (X)	Contrat 2 Oui (✓) ou non (X)

Pour <u>chacun</u> des deux (2) contrats décrits, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :		Contrat 1 Information fournie Oui (✓) ou non (X)	Contrat 2 Information fournie Oui (✓) ou non (X)
a	Les renseignements sur le client		
b	La quantité de carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport imprimés et reliés produits par le soumissionnaire		
c	Le papier pour la couverture et les pages de texte		
d	Le nombre de pages des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport		
e	Les éléments de sécurité imprimés inclus dans les carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport, y compris l'impression d'un sceau de sécurité ou d'un autre élément de conception de sécurité		
f	Une description de la nécessité d'imprimer un numéro de document unique sur des pages de texte sélectionnées		
g	Le nombre de couleurs d'encre		
h	Le substrat des pages plastifiées intégrées aux carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport reliés (selon le cas)		
i	La taille des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport		
k	Les exigences de reliure/finition des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport		
l	Les exigences de personnalisation après impression des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport		

O.1. EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE À PRODUIRE DES CARNETS À PAGES MULTIPLES SÉCURISÉS DE STYLE LICENCE/PASSEPORT AVEC FONCTIONS DE SÉCURITÉ IMPRIMÉES COMME CELUI DÉCRIT DANS L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX	RESPECTÉ	NON RESPECTÉ

PARTIE 2 – ÉVALUATION TECHNIQUE – CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

Seules les propositions conformes à toutes les exigences obligatoires seront prises en considération durant l'étape 2 de l'évaluation, c.-à-d. l'évaluation technique.

Pour être considérée conforme, une proposition doit obtenir une note totale d'au moins 75 % pour les critères cotés de l'évaluation technique. Les propositions qui n'obtiendront pas une note globale de 75 % pour ces critères ne seront pas retenues pour les étapes subséquentes d'évaluation.

Les soumissionnaires ont pour directive de satisfaire chaque exigence de façon suffisante pour permettre au comité d'évaluation de mener une analyse et une évaluation complètes.

Les propositions seront évaluées en fonction de l'exhaustivité et du niveau de détail de l'explication quant à la façon dont les exigences cotées seront respectées. Par exemple, si la description d'un processus ou d'une procédure est demandée, les différentes mesures que devra prendre le soumissionnaire pour répondre à l'exigence, comme il est décrit dans l'énoncé des travaux à l'annexe A, devront être décrites.

Les énoncés généraux sont à éviter. Ils ne donnent pas suffisamment de détails qui permettent d'établir une comparaison avec la description de l'exigence et, par conséquent, d'en évaluer la pertinence par rapport à l'exigence décrite dans l'énoncé des travaux.

L'évaluation des propositions sera fondée uniquement sur les renseignements contenus dans ces dernières. Le gouvernement pourra exiger des renseignements supplémentaires ou des clarifications de la part des soumissionnaires.

Les points accordés pour les critères établis seront multipliés par le coefficient de pondération indiqué.

C.1 CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE (maximum de 50 points pour les critères C.1.1 à C.1.4)

Le soumissionnaire doit décrire l'expérience et la capacité actuelle de son organisation à produire les carnets de documents d'aviation dans les quantités et les délais décrits à l'annexe A, Énoncé des travaux.

C.1.1 Le soumissionnaire doit indiquer le nombre d'années pendant lesquelles il a produit des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport.

Le soumissionnaire a moins de deux ans d'expérience dans la production de carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport. OU Renseignement non fourni 0 point _____	Le soumissionnaire a plus de deux, mais moins de trois ans d'expérience dans la production de carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport. 1 point _____	Le soumissionnaire a au moins trois ans d'expérience dans la production de carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport. 2 points _____
--	--	--

Points attribués pour C.1.1 : _____/2 multiplié par f.p. 3 = _____/6

C.1.2 Le soumissionnaire doit décrire clairement ses infrastructures de fabrication et sa capacité de produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport avec fonctions de sécurité imprimées, conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux.

C.1.2.1 Le soumissionnaire doit décrire clairement ses infrastructures de fabrication et sa capacité de produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport qui incluent au minimum les fonctions de sécurité imprimées suivantes :

- a. gaufrage avec lignes de largeur variable;
- b. texte ondulé de taille variable;
- c. numéro et code barres uniques;
- d. impression d'un label de sécurité unique à Transports Canada sur certaines pages.

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer la capacité du soumissionnaire de produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport.
1 point	La description des infrastructures de fabrication du soumissionnaire est fournie. Elle ne montre pas la capacité du soumissionnaire de produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport avec au moins une des fonctions de sécurité

	imprimées indiquées. Ne montre pas la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
2 points	La description des infrastructures de fabrication du soumissionnaire est fournie. La description montre la capacité du soumissionnaire à produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport avec deux des fonctions de sécurité imprimées indiquées (a à d). Montre une certaine capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
3 points	La description des infrastructures de fabrication du soumissionnaire est fournie. La description montre la capacité du soumissionnaire à produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport avec trois des fonctions de sécurité imprimées indiquées (a à d). Montre une certaine capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
4 points	La description des infrastructures de fabrication du soumissionnaire est fournie. Tous les éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits. La description montre la capacité du soumissionnaire à produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport avec la totalité des fonctions de sécurité imprimées indiquées (a à d). Montre la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Points attribués pour C.1.2.1 : ____/4 multiplié par f.p. 5 = ____/20

C.1.2.2 Le soumissionnaire doit décrire clairement ses infrastructures de fabrication et sa capacité de produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport qui incluent le matériel indiqué à l'annexe A, Énoncé des travaux, et respectent les critères suivants :

- a. Pages de texte – Épaisseur minimale de 90 g/m², réceptives à l'impression par jet d'encre, résistantes au dégorgement et hydrofuges

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer la capacité du soumissionnaire de produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport qui incluent des pages de texte à épaisseur minimale de 90 g/m ² , réceptives à l'impression par jet d'encre et résistantes au dégorgement et hydrofuges.
1 point	La description des infrastructures de fabrication du soumissionnaire est fournie. La description montre la capacité du soumissionnaire à produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport pouvant inclure des pages de texte avec l'une des caractéristiques suivantes : - épaisseur minimale de 90 g/m ² ; - réceptives à l'impression par jet d'encre; - résistantes au dégorgement et hydrofuges. Ne montre pas la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
2 points	La description des infrastructures de fabrication du soumissionnaire est fournie. La description montre la capacité du soumissionnaire à produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport pouvant inclure des pages de texte avec deux (2) des caractéristiques suivantes : - épaisseur minimale de 90 g/m ² ; - réceptives à l'impression par jet d'encre; - résistantes au dégorgement et hydrofuges. Montre une certaine capacité à satisfaire aux exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
3 points	La description des infrastructures de fabrication du soumissionnaire est claire. Tous les éléments sont bien là. Tous les éléments sont décrits au complet. Les renseignements fournis ont permis de bien établir la capacité du soumissionnaire de produire des carnets à

	pages multiples sécurisés de style licence/passeport qui incluent des pages de texte à épaisseur minimale de 90 g/m ² , réceptives à l'impression par jet d'encre et résistantes au dégorgement et hydrofuges. Montre clairement la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
--	---

Points attribués pour C.1.2.2.a : ____/3 multiplié par f.p. 2 = ____/6

b. Page plastifiée « cousue », adhésif thermocollant enduit sur un côté afin de protéger la page de données (3) après la personnalisation, comme il est indiqué à l'annexe A, Énoncé des travaux.

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer la capacité du soumissionnaire de produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport avec page plastifiée « cousue ».
1 point	La description des infrastructures de fabrication du soumissionnaire est fournie. Elle ne montre pas la capacité du soumissionnaire de produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport avec page plastifiée « cousue ».
2 points	La description des infrastructures de fabrication du soumissionnaire est fournie. Elle montre la capacité du soumissionnaire de produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport avec page plastifiée « cousue ». Montre la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
3 points	La description des infrastructures de fabrication du soumissionnaire est claire. Tous les éléments sont bien là. Tous les éléments sont décrits au complet. Les renseignements fournis permettent de bien établir la capacité du soumissionnaire de produire des carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport avec page plastifiée « cousue » et adhésif thermocollant enduit sur un côté. Montre clairement la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Points attribués pour C.1.2.2.b : ____/3 multiplié par f.p. 2 = ____/6

Points attribués pour C.1.2.2 : ____/12

C.1.2.3 Le soumissionnaire doit décrire clairement ses infrastructures de fabrication et sa capacité de faire la finition/reliure de carnets à pages multiples sécurisés de style licence/passeport, conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux.

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer les infrastructures de fabrication et la capacité actuelle du soumissionnaire.
1 point	La description des infrastructures de fabrication du soumissionnaire est fournie. Les renseignements fournis donnent une idée de la capacité actuelle du soumissionnaire. Ne montre pas la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
2 points	La description des infrastructures de fabrication du soumissionnaire est fournie. Tous les éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits. Les renseignements

	fournis donnent une bonne idée de la capacité actuelle du soumissionnaire. Montre la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
3 points	La description des infrastructures de fabrication du soumissionnaire est claire. Tous les éléments sont bien là. Tous les éléments sont décrits au complet. Les nombreux renseignements fournis permettent de bien établir la capacité actuelle du soumissionnaire. Montre clairement la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Points attribués pour C.1.2.3 : ____/3 multiplié par f.p. 2 = ____/6

C.1.3 Le soumissionnaire doit fournir la quantité de chaque type de carnet à pages multiples sécurisés de style licence/passeport décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux, qu'il est actuellement en mesure de produire par semaine dans les locaux désignés pour ce besoin.

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis.
1 point	La quantité de chaque type de carnet à pages multiples sécurisés de style licence/passeport décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux, que le soumissionnaire est actuellement en mesure de produire dans ses locaux est indiquée. Ne montre pas la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
2 points	La quantité de chaque type de carnet à pages multiples sécurisés de style licence/passeport décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux, que le soumissionnaire est actuellement en mesure de produire dans ses locaux est indiquée. Montre la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
3 points	La quantité de chaque type de carnet à pages multiples sécurisés de style licence/passeport décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux, que le soumissionnaire est actuellement en mesure de produire dans ses locaux est indiquée. Montre clairement la capacité de dépasser les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Points attribués pour C.1.3 : ____/3 multiplié par f.p. 2 = ____/6

TOTAL DES POINTS POUR C.1 = _____ / 50

C.2 EXÉCUTION DES TRAVAUX (maximum de 80 points pour les critères C.2.1 à C.2.8)

Les soumissionnaires doivent fournir un plan de travail détaillé distinct (avec calendrier de production initiale) pour la production des carnets de documents d'aviation.

Le plan doit décrire clairement comment le soumissionnaire entend mettre en œuvre et gérer le processus complet d'impression, de finition, de préparation à l'expédition et d'expédition des carnets de documents d'aviation et produire les rapports d'activités afin de se conformer à cette exigence comme le décrit l'énoncé des travaux pour le volet A.

Le plan de mise en œuvre doit décrire clairement la manière dont le soumissionnaire se propose de collaborer avec les représentants de l'organisation cliente afin d'atteindre les objectifs opérationnels et relatifs à la gestion dans tous les secteurs visés par ce besoin pendant la durée du contrat. Le plan doit

comprendre une description exhaustive des procédures et des activités qui seront exécutées ou gérées par le soumissionnaire pour la production des carnets de documents d'aviation et préciser la manière dont toutes les activités seront intégrées afin d'assurer le service exigé.

Les processus mis en œuvre dans chaque domaine d'activité afin de satisfaire à l'exigence, ainsi que les interactions entre ces processus, dans un domaine donné et entre les divers domaines doivent être clairement expliqués.

C.2.1 Le plan doit expliquer comment le soumissionnaire entend réaliser les étapes de consultation et de préparation pour la production initiale des carnets de documents d'aviation.

C.2.1.1 Consultation et préparation

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour établir la démarche qu'entend suivre le soumissionnaire pour réaliser les étapes de consultation et de préparation pour la production initiale des carnets de documents d'aviation.
1 point	Les renseignements fournis donnent une idée de la démarche qu'entend suivre le soumissionnaire pour réaliser les étapes de consultation et de préparation pour la production initiale des carnets de documents d'aviation. Le plan ne parle d'aucune interaction entre le soumissionnaire et Transports Canada.
2 points	Les renseignements fournis donnent une bonne idée de la démarche qu'entend suivre le soumissionnaire pour réaliser les étapes de consultation et de préparation pour la production initiale des carnets de documents d'aviation. Le plan montre l'interaction entre le soumissionnaire et Transports Canada. Tous les éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits.

Points attribués pour C.2.1.1 : ____/2 multiplié par f.p. 3 = ____/6

C.2.1.2 Calendrier

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU le plan ne prévoit pas de calendrier avec dates de remise.
1 point	Calendrier fourni. Ne montre pas la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
2 points	Calendrier fourni. Tous les éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits. Montre la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Points attribués pour C.2.1.2 : ____/2 multiplié par f.p. 3 = ____/6

Points attribués pour C.2.1 : ____/12

C.2.2 Le plan doit fournir une description claire et détaillée de la démarche suivie pour la production des carnets de documents d'aviation requis, à commencer par l'acquisition des matériaux à la zone d'expédition (points a à f ci-dessous).

Les domaines d'activité et les phases de production demandés doivent être présentés séparément dans le plan. Le plan doit inclure notamment, mais non exclusivement, les domaines suivants :

- a. acquisition du matériel;
- b. réception des fichiers du document et envoi à la zone de production;
- c. lecture d'épreuves et prépresse;
- d. presse;
- e. finition et reliure;
- f. préparation à l'expédition et expédition.

C.2.2 Carnets de documents d'aviation décrits dans l'énoncé des travaux

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer la démarche de production des carnets de documents d'aviation.
1 point	Les renseignements fournis donnent une idée de la démarche de production des carnets de documents d'aviation. Le plan décrit moins de quatre domaines d'activité demandés (a à f). Ne montre pas la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
2 points	Les renseignements fournis donnent une idée de la démarche de production des carnets de documents d'aviation. Le plan décrit au moins quatre domaines d'activité demandés (a à f). La plupart des éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits. Ne montre pas clairement la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
3 points	Les renseignements fournis donnent une idée de la démarche de production des carnets de documents d'aviation. Le plan décrit au moins cinq domaines d'activité demandés (a à f). La plupart des éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits. Montre une certaine capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
4 points	Les renseignements fournis donnent une bonne idée de la démarche de production des carnets de documents d'aviation. Le plan décrit tous les domaines d'activité demandés (a à f). Tous les éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits. Montre la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Points attribués pour C.2.2 : ____/5 multiplié par f.p. 4 = ____/20

C.2.3 Le plan doit décrire de façon claire et détaillée la façon dont le soumissionnaire s'assurera que toutes les quantités requises de carnets de documents d'aviation auront été produites.

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer comment le soumissionnaire s'assurera que toutes les quantités requises de carnets de documents d'aviation requis auront été produites.
1 point	Les renseignements fournis donnent une idée de la manière dont le soumissionnaire s'assurera que toutes les quantités requises de carnets de documents d'aviation requis auront été produites. Ne montre pas la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
2 points	Les renseignements fournis donnent une bonne idée de la manière dont le soumissionnaire s'assurera que toutes les quantités requises de carnets de documents d'aviation requis

	auront été produites. Tous les éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits. Montre la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
3 points	Les renseignements complets fournis permettent de bien établir la manière dont le soumissionnaire s'assurera que toutes les quantités requises de carnets de documents d'aviation requis auront été produites. Tous les éléments sont bien là. Tous les éléments sont décrits au complet. Montre clairement la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Points attribués pour C.2.3 : ____/3 multiplié par f.p. 3 = ____/9

C.2.4 Le plan doit décrire de façon claire et détaillée la façon dont le soumissionnaire s'assurera de la qualité de l'impression des fonctions de sécurité des carnets de documents d'aviation.

C.2.4 Carnets de documents d'aviation

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer comment le soumissionnaire s'assurera de la qualité de l'impression et du gaufrage de feuilles d'or des carnets de documents d'aviation.
1 point	Les renseignements fournis donnent une idée de la manière dont le soumissionnaire s'assurera de la qualité de l'impression et du gaufrage de feuilles d'or des carnets de documents d'aviation. Ne montre pas la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
2 points	Les renseignements fournis donnent une bonne idée de la manière dont le soumissionnaire s'assurera de la qualité de l'impression et du gaufrage de feuilles d'or des carnets de documents d'aviation. Tous les éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits. Ne montre pas la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
3 points	Les renseignements complets fournis permettent de bien établir la manière dont le soumissionnaire s'assurera de la qualité de l'impression, notamment les fonctions de sécurité et le gaufrage de feuilles d'or, des carnets de documents d'aviation. Tous les éléments sont bien là. Tous les éléments sont décrits au complet. Montre clairement la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Points attribués pour C.2.4 : ____/3 multiplié par f.p. 4 = ____/12

C.2.5 Le plan doit décrire de façon claire et détaillée la façon dont le soumissionnaire vérifiera l'exactitude du contenu des carnets de documents d'aviation.

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer comment le soumissionnaire vérifiera l'exactitude du contenu des carnets de documents d'aviation.
1 point	Les renseignements fournis donnent une idée de la manière dont le soumissionnaire vérifiera l'exactitude du contenu des carnets de documents d'aviation. Ne montre pas la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
2 points	Les renseignements fournis donnent une bonne idée de la manière dont le soumissionnaire vérifiera l'exactitude du contenu des carnets de documents d'aviation. Tous les éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits. Montre la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.

--	--

Points attribués pour C.2.5 : ____/2 multiplié par f.p. 3 = ____/6

C.2.6 Le plan doit décrire de façon claire et détaillée la façon dont le soumissionnaire s'assurera de la qualité de la reliure et de la finition des carnets de documents d'aviation.

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer comment le soumissionnaire s'assurera de la qualité de la reliure et de la finition des carnets de documents d'aviation.
1 point	Les renseignements fournis donnent une idée de la manière dont le soumissionnaire s'assurera de la qualité de la reliure et de la finition des carnets de documents d'aviation. Ne montre pas la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
2 points	Les renseignements fournis donnent une bonne idée de la manière dont le soumissionnaire s'assurera de la qualité de la reliure et de la finition des carnets de documents d'aviation. Tous les éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits. Montre la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Points attribués pour C.2.6 : ____/2 multiplié par f.p. 3 = ____/6

C.2.7 Le plan doit montrer comment le soumissionnaire s'occupera et conservera la trace des carnets de documents d'aviation abîmés ou défectueux et comment le remplacement sera fait et géré pendant la production.

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer comment le soumissionnaire s'occupera et conservera la trace des carnets de documents d'aviation abîmés ou défectueux pendant la production.
1 point	Les renseignements fournis donnent une idée de la manière dont le soumissionnaire s'occupera et conservera la trace des carnets de documents d'aviation abîmés ou défectueux pendant la production. Ne montre pas la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
2 points	Les renseignements fournis donnent une bonne idée de la manière dont le soumissionnaire s'occupera et conservera la trace des carnets de documents d'aviation abîmés ou défectueux et en effectuera le remplacement pendant la production. Tous les éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits. Montre la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
3 points	Les renseignements complets fournis permettent de bien établir la manière dont le soumissionnaire s'occupera et conservera la trace des carnets de documents d'aviation abîmés ou défectueux et en effectuera et gérera le remplacement pendant la production. Tous les éléments sont bien là. Tous les éléments sont décrits au complet. Montre clairement la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Points attribués pour C.2.7 : ____/3 multiplié par f.p. 3 = ____/9

C.2.8 Le plan doit préciser comment la continuité et le niveau de qualité des services seront assurés pendant la production.

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer comment le soumissionnaire assurera la continuité et le niveau de qualité des services pendant la production des carnets de documents d'aviation.
1 point	Les renseignements fournis donnent une idée de la manière dont le soumissionnaire assurera la continuité et le niveau de qualité des services pendant la production des carnets de documents d'aviation. Ne montre pas la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.
2 points	Les renseignements fournis donnent une bonne idée de la manière dont le soumissionnaire assurera la continuité et le niveau de qualité des services pendant la production des carnets de documents d'aviation. Tous les éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits. Montre la capacité de respecter les exigences de l'annexe A, Énoncé des travaux.

Points attribués pour C.2.3 : ____/2 multiplié par f.p. 3 = ____/6

TOTAL DES POINTS POUR C.2 = _____/80

C.3. ASSURANCE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (maximum de 34 points)

Le soumissionnaire doit fournir une description détaillée du programme d'assurance de la qualité et des procédures de contrôle de la qualité en place et de la façon dont ce programme et ces procédures répondent aux exigences relatives à la production des carnets de documents d'aviation, qui sont indiquées dans l'énoncé des travaux.

Le soumissionnaire doit préciser toutes les installations où les travaux seront exécutés ainsi que la nature de ces travaux.

C.3.1 Programme d'assurance de la qualité et procédures de contrôle de la qualité

Le soumissionnaire doit décrire les procédures de contrôle de la qualité qu'il propose d'utiliser dans toutes les installations pertinentes identifiées pour exécuter les travaux dans le cadre des activités suivantes (a à e) :

- a. les procédures de contrôle de la qualité de l'impression pour l'acceptation et la vérification des fichiers à imprimer et pour la surveillance de la production;
- b. les procédures de contrôle de la qualité des activités d'impression, dont celle des fonctions de sécurité;
- c. les procédures de contrôle de la qualité pour la finition/reliure des documents;
- d. les procédures de contrôle de la qualité pour la fourniture des matériaux;
- e. les procédures de contrôle de la qualité pour la préparation de l'expédition et l'expédition des matériaux.

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer les procédures de contrôle de la qualité que le soumissionnaire propose d'utiliser dans toutes les installations pertinentes indiquées pour exécuter les travaux.
1 point	Les renseignements fournis donnent une bonne idée des procédures de contrôle de la qualité que le soumissionnaire propose d'utiliser dans toutes les installations pertinentes indiquées pour exécuter les travaux. Tous les éléments sont bien là. La plupart des éléments sont bien décrits. Montre la capacité de répondre aux exigences en matière d'assurance de la qualité.
2 points	Les renseignements complets fournis permettent de bien établir les procédures de contrôle de la qualité que le soumissionnaire propose d'utiliser dans toutes les installations pertinentes indiquées pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire indique comment il gèrera les procédures de contrôle de la qualité dans toutes les installations indiquées comme étant nécessaires pour répondre au besoin. Tous les éléments sont bien là. Tous les éléments sont décrits au complet. Démontre la capacité de répondre à toutes les exigences en matière d'assurance de la qualité.

a.	Les procédures de contrôle de la qualité de l'impression pour l'acceptation et la vérification des fichiers à imprimer et pour la surveillance de la production	Points attribués pour C.3.1 : ____/2
b.	Les procédures de contrôle de la qualité des activités d'impression	Points attribués pour C.3.1 : ____/2
c.	Les procédures de contrôle de la qualité pour la finition/reliure des documents	Points attribués pour C.3.1 : ____/2
d.	Les procédures de contrôle de la qualité pour la fourniture des matériaux	Points attribués pour C.3.1 : ____/2
e.	Les procédures de contrôle de la qualité pour la préparation de l'expédition et l'expédition des matériaux	Points attribués pour C.3.1 : ____/2

Points attribués pour C.3.1 : ____/10 multiplié par f.p. 3 = ____/30

C.3.2 Le soumissionnaire doit décrire dans quelle mesure son programme d'assurance de la qualité a été officialisé sous la forme d'une politique d'entreprise et communiqué aux employés.

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis.
1 point	La description ne montre pas que le programme d'assurance de la qualité du soumissionnaire a été officialisé sous la forme d'une politique d'entreprise.
2 points	La description montre que le programme d'assurance de la qualité du soumissionnaire a été officialisé sous la forme d'une politique d'entreprise.
3 points	La description montre que le programme d'assurance de la qualité du soumissionnaire a été officiellement adopté comme politique d'entreprise et qu'il a été communiqué aux employés. Tous les éléments sont bien là. La plupart des éléments sont décrits.
4 points	De nombreux renseignements ont été fournis. La description montre que le programme d'assurance de la qualité du soumissionnaire a été officiellement adopté comme politique d'entreprise et explique comment il a été communiqué aux employés. Tous les éléments sont bien là. Tous les éléments sont décrits au complet.

Points attribués pour C.3.2 : ____/4

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8518-190098/A
Client Ref. No. – N° de réf. du client
T8518-190098

Amd. No. – N° de la modif.
File No. – N° du dossier
cw035.T8518-190098

Buyer ID – ID de l'acheteur
cw035
CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME

--

TOTAL DES POINTS POUR C.3 = _____/34

C.4. PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES (maximum de 16 points pour le critère C.4.a OU C.4.b)

Le soumissionnaire doit répondre au critère C.4 en fournissant les renseignements demandés **au point C.4.a OU au point C.4.b.**

C.4.a Le ou les programmes environnementaux pour lesquels le soumissionnaire détient une certification

Si le soumissionnaire détient une certification d'un ou de plus d'un programme environnemental reconnu, il doit fournir une copie de la certification pertinente en vigueur avec sa proposition.

Si le soumissionnaire détient une certification pour des services d'impression numérique ou lithographique selon le programme de Choix environnemental ou de la chaîne de conservation dans le cadre d'un programme de gestion des forêts (Forestry Stewardship Council, Sustainability Forestry Initiative, norme Aménagement forestier durable de l'Association canadienne de normalisation), ou s'il détient la certification ISO 14001, **il n'est pas tenu de répondre au critère C.4.b.**

Les soumissionnaires qui affirment détenir une certification et qui ne fournissent pas une attestation de la certification se verront attribuer 0 point pour C.4.

C.4.a Le ou les programmes environnementaux pour lesquels le soumissionnaire détient une certification	
Certification pour des services d'impression lithographique selon le programme de Choix environnemental	_____ 16 points
ET/OU Certification de la chaîne de conservation dans le cadre d'un programme de gestion des forêts (Forestry Stewardship Council, Sustainability Forestry Initiative, norme Aménagement forestier durable de l'Association canadienne de normalisation)	
ET/OU Norme ISO 140001	
Points attribués pour C.4.1.a : _____/16	

OU

C.4.b Pratiques environnementales

Le soumissionnaire doit décrire les pratiques environnementales mises en œuvre au sein de son organisation en ce qui concerne l'achat de matériel, la production, le recyclage et l'élimination des déchets.

Le soumissionnaire doit incorporer toutes les pratiques environnementales officielles qui sont suivies et toutes les attestations en vigueur détenues par ses fournisseurs.

La description montre les éléments suivants de l'évaluation :

Le soumissionnaire recycle tout le matériel d'emballage et d'expédition.	_____ 1 point
Le soumissionnaire recycle le plastique et le métal servant à l'emballage ou utilise des méthodes écologiques d'élimination de ce plastique et de ce métal.	_____ 1 point
Le soumissionnaire recycle le métal ou utilise des méthodes écologiques d'élimination du métal lorsque c'est possible.	_____ 1 point
Le soumissionnaire recycle les déchets liés à l'impression et l'encre de finition ou utilise des méthodes écologiques pour les éliminer.	_____ 1 point
Le soumissionnaire recycle les déchets chimiques et les adhésifs ou utilise des méthodes écologiques pour les éliminer.	_____ 1 point
Dans la mesure du possible, le soumissionnaire utilise des encres à base végétale.	_____ 1 point
Le soumissionnaire utilise du papier et de l'emballage fabriqués avec des matériaux recyclés.	_____ 1 point
Le soumissionnaire possède de l'équipement automatisé qui se met en mode veille après une heure d'inactivité.	_____ 1 point
Le soumissionnaire a une politique en place qui exige l'arrêt de l'équipement non automatisé s'il n'est pas utilisé.	_____ 1 point
Le soumissionnaire retire la poussière ou les composés organiques volatiles potentiellement dangereux durant la production.	_____ 1 point
Points attribués pour C.4.b : _____/10, le tout multiplié par un facteur de pondération de 1,6 = _____/16	

TOTAL DES POINTS POUR C.4 (C.4.a OU C.4.b) = _____/16